SÉANCE ORDINAIRE
22 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 22 novembre 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	**maire**
Nicola Ranieri	**cons. au poste no: 1**
Charles Auguste Côté	**cons. au poste no: 2**
Marielle Ménard	**cons. au poste no: 3**
Marc Gravel	**cons. au poste no :4**
Fatima Hamadi	**cons. au poste no: 6**

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Était absent de l'assemblée :

Sylvain Gauthier **cons. au poste no: 5**

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h 03 par monsieur Jean François Delisle, maire.

****

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

431-11-2014 Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration
1.1 Procès-verbaux
- 1.1.1 Procès-verbal du 20 septembre 2014
- 1.1.2 Procès-verbal du 14 octobre 2014
- 1.1.3 Procès-verbal du 18 octobre 2014
- 1.1.4 Procès-verbal du 3 novembre 2014

1.2 Communication
- 1.2.1 Correspondance

1.3 Règlements municipaux
- 1.3.1 Rémunération des élus
- 1.3.2 Avis de motion pour taxes sur les compensations

1.4 Affaires juridiques
- 1.4.1 Cession du terrain de M. Vartavar: signataire de l'entente
- 1.4.2 Expropriation chemin Laurin
- 1.4.3 Urbanisme:
  - 1.4.3.1 40, chemin Autoré
  - 1.4.3.2 2166, chemin du Lac-Quenouille
  - 1.4.3.3 Plainte roulotte au lac Quenouille

1.5 Comptoir de Postes Canada

2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses
2.2 Rapport des salaires

2.3 Déclarations d'intérêts financiers et lobbyisme
2.4 Projet M. Manescu : 50e anniversaire du Lac-du-Rocher
2.5 Appel d'offre auditeur
2.6 Rapport du maire
2.7 Subvention Développement économique Canada
3. Ressources humaines
3.1 Patinoire: embauche d'un surveillant et entretien
3.2 Vacances de Guillaume Beauregard (du 20 janvier au 6 février 2015)
4. Ressources matérielles et immobilières
4.1 Patinoire: soumission roulotte et toilette chauffante
4.2 Vente de l'ancien système téléphonique
4.3 Caméra vidéo
5. Sécurité publique
5.1 Service des incendies
5.1.1 Extincteurs dépressurisés
6. Réseau routier, transport
6.1 Demande de partage de voie publique: VTT et motoneiges
6.2 Achat d'un réservoir diesel
6.3 Appel d'offre pour diesel
6.4 Chemin Léveillé
7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 PIIA
7.1.1 Demande du 101, chemin de la Plage
7.1.2 Demande du 11, chemin du Lac-de-l'Orignal
7.1.3 Demande de DTN Immobilier Inc.
7.1.4 Demande du 1975, chemin du Lac-Quenouille
7.2 Dérogations mineures
7.2.1 Demande du 3615-13-5465
7.2.2 Demande du 150, chemin Michaudville
7.3 Décontamination: évaluation environnementale
7.4 Barrage du lac Quenouille
8. Service à la collectivité
8.1 Sports, loisirs et culture
8.1.1 Bilan activité d'Halloween
8.1.2 Bilan mensuel loisirs-culture
8.3 Guignolée
8.4 Radio Vallacquoise
8.5 Accès-nature: pv du 17 octobre 2014
Période de questions
Levée de l'assemblée

****

1. Administration
1.1 Procès-verbaux
1.1.1 Procès-verbal du 20 septembre 2014

432-11-2014 Il est proposé par monsieur Charles Auguste-Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 20 septembre 2014.

****

1.1.2 Procès-verbal du 14 octobre 2014

433-11-2014 Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'adopter le procès-verbal du 14 octobre 2014.

Il est proposé par madame Fatima Hamdi et rejeté à la majorité de retirer le texte de la période de question.

****

1.1.3 Procès-verbal du 18 octobre 2014

434-11-2014 Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes d'adopter le procès-verbal du 18 octobre 2014.

****

1.1.4 Procès-verbal du 3 novembre 2014

435-11-2014 Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 novembre 2014.

****

1.2 Communication
1.2.1 Correspondance

436-11-2014 Il est proposé par monsieur Charles Auguste-Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de monsieur Claude Aubertin concernant la location de la salle de l'hôtel de ville le 6 décembre prochain au montant de 150 $.

****

1.3 Règlements municipaux
1.3.1 Rémunération des élus

Avis de motion Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller, que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement sera déposé dans le but de modifier le règlement numéro 415-10 relatif au traitement des élus municipaux visant l'augmentation de la rémunération annuelle de base du maire.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

****

1.3.2 Avis de motion pour taxes sur les compensations

Avis de motion Avis de motion est donné par monsieur Nicola Ranieri, conseiller qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin d'établir les taux de compensations pour 2015.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.4 Affaires juridiques
1.4.1 Cession du terrain de M. Vartavar: signataire de l'entente

437-11-2014 CONSIDÉRANT la résolution 177-05-2013 mandatant Maître Sylvie Plourde, notaire, pour la préparation du contrat de cession à titre gratuit à la Municipalité de Val-des-Lacs par monsieur Ian Vartavar concernant le terrain composé des parties de lots suivants, à savoir :

Partie d'une superficie de 594, 72 m^2 du lot 14A rang 13, canton Archambault, circonscription foncière de Terrebonne;

Partie d'une superficie de 1973, 72 m^2 du lot 13B, rang 13, canton Archambault, circonscription foncière de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'UNE des signataires de l'entente est madame Berthe Bélanger, ancienne mairesse;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre que monsieur Jean F. Delisle, maire ainsi que monsieur Sylvain Michaudville, directeur général soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cet effet.

****

1.4.2 Expropriation chemin Laurin

Cette rubrique est reportée.

****

1.4.3 Urbanisme:
1.4.3.1 40, chemin Autoré

438-11-2014 Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes et monsieur Nicola Ranieri s'abstenant de voter par conflit d'intérêts, de permettre à monsieur Francis Beaulieu, inspecteur en urbanisme de mandater Me Benoit Slythe concernant le dossier du propriétaire du 40, chemin Autoré.

****

1.4.3.2 2166, chemin du Lac-Quenouille

Cette rubrique est reportée.

****

1.4.3.3 Plainte roulotte au lac Quenouille

439-11-2014 Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à monsieur Francis Beaulieu, inspecteur en urbanisme de consulter Me Benoit Slythe suite à la réception de la plainte déposée en date du 27 octobre dernier concernant la présence d'une roulotte sur un terrain situé au lac Quenouille.

****

1.5 Comptoir de Postes Canada

440-11-2014 CONSIDÉRANT que l'Épicerie Val-des-Lacs n'offrira plus le service de comptoir postal de Postes Canada à partir du 22 novembre prochain;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de ne pas offrir le service de comptoir postal et de référer les citoyens au bureau de poste situé à Sainte-Agathe-des-Monts.

****

2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses

Cette rubrique est reportée.

****

2.2 Rapport des salaires

Cette rubrique est reportée.

****

2.3 Déclarations d'intérêts financiers et lobbyisme

441-11-2014 Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts financiers des membres du conseil pour l'année 2014 des élus suivants:

Monsieur Jean F. Delisle
Monsieur Charles A. Côté
Monsieur Marc Gravel
Madame Fatima Hamadi
Monsieur Nicola Ranieri
Madame Marielle Ménard
Monsieur Sylvain Gauthier

****

2.4 Projet M. Manescu: 50e anniversaire du Lac-du-Rocher

442-11-2014 Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité, de participer à l'organisation de la fête soulignant le 50e anniversaire du Lac-du-Rocher avec l'aide du coordonnateur en loisirs et culture.

****

2.5 Appel d'offre auditeur: rapport du comité

443-11-2014 CONSIDÉRANT l'appel d'offre public des offres de services professionnels pour des activités comptables nécessaires à des travaux d'auditeur indépendant pour faire rapport au conseil de son audit des états financiers pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des appels d'offres suivantes par le comité de sélection composé de madame Diane Doré, monsieur Albert Gagnon et monsieur Denis Desautels :

Yves De Carufel, CA	21 900 $
Amyot Gélinas, CA	15 150 $

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'accepter l'appel d'offre du cabinet Amyot Gélinas pour un montant de 15 150$.

****

2.6 Rapport du maire

Cette rubrique est reportée.

****

2.7 Contribution Développement économique Canada

444-11-2014 Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'entente de contribution de 51 000 $ avec Développement économique Canada.

****

3. Ressources humaines
3.1 Patinoire: embauche d'un surveillant et entretien

445-11-2014 Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche des personnes suivantes au montant de 10.35 $ / h pour la surveillance de la patinoire en respectant l'ordre de priorité suivant :

1. Patrick Gagnon
2. Mickaël Calvé
3. Annabelle Calvé
4. Alain Morin

****

446-11-2014 Considérant la réception de deux soumissions à savoir :

1. Patrick Gagnon au montant de 4 500 $ taxes incluses
2. Excavation Mickaël Dénommé 5 748.75 $ taxes incluses

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de monsieur Patrick Gagnon pour l'entretien de la patinoire saison 2014-2015 pour un montant de 4 000 $ taxes incluses.

****

3.2 Vacances de Guillaume Beauregard (du 20 janvier au 6 février 2015)

447-11-2014 Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de permettre une période de vacances pour monsieur Guillaume

Beauregard, intervenant loisirs et culture du 20 janvier au 6 février 2015.

****

448-11-2014 Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejeté à la majorité de payer 4% pour les vacances de monsieur Guillaume Beauregard, intervenant loisirs et culture.

****

4. Ressources matérielles et immobilières
4.1 Patinoire: soumission roulotte et toilette chauffante

449-11-2014 Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder aux locations suivantes pour l'année 2014-2015 relative à la patinoire :

D'une roulotte d'une dimension de 10 par 40 pieds au montant de 395 $ taxes en sus par mois pour une période d'environ 4 mois, en y ajoutant les frais de transport au montant de 730 $ taxes en sus et les frais de grillages aux portes et aux fenêtres au montant 300 $ taxes en sus pour un montant total de 3 000.85 $ taxes incluses ;

D'une installation d'une toilette chauffante au montant de 170 $ taxes en sus par mois pour une période d'environ 4 mois, en y ajoutant les frais de transport au montant de 60 $ taxes en sus pour un montant total de 850.82 $ taxes incluses ;

Les installations devront être effectuées à une date rapprochée de la période à laquelle la patinoire est fonctionnelle.

****

L'assemblée est suspendue, il est 11 h 15.
L'assemblée est reprise, il est 11 h 40.

****

4.2 Vente de l'ancien système téléphonique

450-11-2014 Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de monsieur Ray de l'entreprise Telinks Canada pour l'achat de l'ancien système téléphonique au montant de 350 $ et y ajoutant 30 $ pour les frais de transport.

****

4.3 Caméra vidéo

Aucune décision sous cette rubrique.

****

5. Sécurité publique
5.1 Service des incendies
5.1.1 Extincteurs dépressurisés

Cette rubrique est reportée.

****

6. Réseau routier, transport
6.1 Demande de partage de voie publique: VTT et motoneiges

Cette rubrique est reportée.

****

6.2 Achat d'un réservoir diesel

451-11-2014 CONSIDÉRANT l'entente de prêt d'un réservoir diesel entre la Municipalité et l'entreprise Pétrole Pagé inc. en 2009 pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'entente stipulant que la Municipalité pourra faire l'acquisition du réservoir à la fin de l'entente;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat du réservoir pour un montant maximal de 2 106.94 $ taxes incluses.

****

6.3 Appel d'offre pour diesel

452-11-2014 Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le responsable de la voirie à faire un appel d'offre pour l'achat de carburant diesel.

****

6.4 Chemin Léveillé

453-11-2014 CONSIDÉRANT la nécessité de trouver des solutions pour que le rond-point situé sur le chemin Léveillé ne soit plus utilisé comme stationnement;

CONSIDÉRANT les consultations ayant eu lieu les 1er et 8 novembre derniers avec les propriétaires du chemin Léveillé et l'association du Lac-du-Rocher;

CONSIDÉRANT que le chemin est situé sur la voie publique et que la Municipalité en assume la responsabilité en ce qui a trait aux événements naturels;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de créer un comité composé de messieurs Jean F. Delisle, maire, Sylvain Michaudville, directeur général, Farid Madaoui, inspecteur en voirie, Marc Gravel, conseiller, Sylvain Gauthier, conseiller, Gilles Lavigne, propriétaire, Robert Benoît, propriétaire et un représentant de l'association du Lac-du-Rocher afin de déterminer les actions à réaliser.

****

7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 PIIA
7.1.1 Demande du 101, chemin de la Plage

454-11-2014 CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-23 accompagnée de documents a été déposée au mois d'octobre par Edward Maher pour Patrick Mathieu ;

CONSIDÉRANT que la demande vise un agrandissement résidentiel ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA pourtour des lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'octobre 2014 par Edward Maher pour Patrick Mathieu ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

****

7.1.2 Demande du 11, chemin du Lac-de-l'Orignal

455-11-2014 CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-22 accompagnée de documents a été déposée au mois d'octobre par Stéphane Denis ;

CONSIDÉRANT que la demande vise le remplacement d'une affiche ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA affichage 372-02 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA affichage 372-02 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'octobre 2014 par Stéphane Denis ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

****

7.1.3 Demande de DTN Immobilier Inc.

456-11-2014 CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-24 accompagnée de documents a été déposée au mois de novembre par Éric Massie pour DTN Immobilier inc. ;

CONSIDÉRANT que la demande vise le lotissement de terrains ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA sommets et versants de montagne 373-02 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que les lots 58A, 59, 60A, 60B, 60C, 60D illustrés sur les documents respectent les objectifs et les critères du PIIA sommets et versants de montagne 373-02 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande pour les lots 58A, 58B, 59, 60A, 60B, 60C, 60D tels que présentés et identifiés dans les documents déposés au mois de novembre 2014 par Éric Massie ;

CONSIDÉRANT que le Conseil estiment que le lot 58B illustré sur les documents ne respecte pas les critères 1) et 4) de l'objectif 1 du PIIA sommets et versants de montagne 373-02 ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité la demande pour les lots 58A, 59, 60A, 60B, 60C, 60D et de refuser la demande pour le lot 58B.

****

7.1.4 Demande du 1975, chemin du Lac-Quenouille

457-11-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-25 accompagnée de documents a été déposée au mois d'octobre par François Charland ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une résidence ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA pourtour des lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'octobre 2014 par François Charland ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

****

7.2 Dérogations mineures
7.2.1 Demande du 3615-13-5465

458-11-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 4 août 2014 a été déposée par Éric Massie pour DTN immobilier inc. et qu'elle est accompagnée d'un croquis ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-12 est à l'effet de permettre le lotissement d'une voie collectrice avec une emprise de 15 m et un cul-de-sac d'une longueur de 828 m alors que l'article 35 du règlement 368-02 prescrit que les voies collectrices doivent avoir une emprise minimale de 20 mètres et que l'article 38 prescrit qu'aucun cul-de-sac ne peut présenter une longueur supérieure à 450 mètres ;

CONSIDÉRANT que l'article 35 du règlement 368-02 prescrit que les voies collectrices doivent avoir une emprise minimale de 20 mètres et que l'article 38 prescrit qu'aucun cul-de-sac ne peut présenter une longueur supérieure à 450 mètres ;

CONSIDÉRANT que permettre le lotissement d'une voie collectrice avec une emprise de 15 m et un cul-de-sac d'une longueur de 828 m constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de permettre le lotissement d'une voie collectrice avec une emprise de 15 m et un cul-de-sac d'une longueur de 828 m aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de permettre le lotissement d'une voie collectrice avec une emprise de 15 m et un cul-de-sac d'une longueur de 828 m;

CONSIDÉRANT la consultation auprès des personnes intéressées lors de la présente;

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes parce que la décision peut causer des problèmes aux propriétaires, d'accepter la demande.

****

7.2.2 Demande du 150, chemin Michaudville

459-11-2014 CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 4 août 2014 a été déposée par Olivier Bergeron pour Philippe Bolduc et Vicky Éthier et qu'elle est accompagnée d'un certificat de localisation minute 4523 réalisé par Sébastien Généreux daté du 7 octobre 2014 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-14 est à l'effet de conformer l'implantation d'un garage à 0.88 m de la ligne latérale alors que l'article 42 du règlement 367-02 prescrit que règle générale, aucun usage ni construction n'est permis dans les marges de recul; que cet usage soit souterrain, sur le sol ou aérien et que l'article 58 prescrit que la marge de recul latérale minimum est de 1.0 mètre si le mur ne compte aucune ouverture pour les garages détachés ;

CONSIDÉRANT que l'article 42 du règlement 367-02 prescrit que règle générale, aucun usage ni construction n'est permis dans les marges de recul; que cet usage soit souterrain, sur le sol ou aérien et que l'article 58 prescrit que la marge de recul latérale minimum est de 1.0 mètre si le mur ne compte aucune ouverture pour les garages détachés ;

CONSIDÉRANT que conformer l'implantation d'un garage à 0.88 m de la ligne latérale constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de conformer l'implantation d'un garage à 0.88 m de la ligne latérale aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de conformer l'implantation d'un garage à 0.88 m de la ligne latérale ;

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

****

7.3 Décontamination: évaluation environnementale

Cette rubrique est retirée.

****

7.4 Barrage du lac Quenouille

460-11-2014 CONSIDÉRANT la résolution 332-08-2014 nommant monsieur André Bélanger à titre de personne ressource lorsque la Municipalité le juge nécessaire en ce qui a trait au contrôle du débit du lac Quenouille;

Il est proposé par Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de nommer monsieur André Bélanger à titre de consultant en ce qui a trait au contrôle du débit du lac Quenouille.

****

461-11-2014 Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejeté à la majorité de nommer madame Yolande Blanchard responsable du barrage du lac Quenouille.

****

8. Service à la collectivité
8.1 Sports, loisirs et culture
8.1.1 Bilan activité d'Halloween

462-11-2014 Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de procéder au dépôt du bilan de l'activité « Halloween 2014 ».

****

8.1.2 Bilan mensuel loisirs-culture

463-11-2014 Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de procéder au dépôt du bilan mensuel de monsieur Guillaume Beauregard, intervenant loisirs et culture.

****

8.2 Guignolée

464-11-2014 Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de déposer la publicité préparée pour la Guignolée.

****

8.3 Accès-nature: pv du 17 octobre 2014

465-11-2014 Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du procès-verbal du 17 octobre 2014 de l'organisme Accès-nature.

****

Période de questions
Levée de l'assemblée

466-11-2014 Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 12 h 45.

****

<u>CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER</u>

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean F. Delisle,	**Sylvain Michaudivlle**
Maire	**secrétaire-trésorier, directeur général**